

Votations fédérales et cantonale du 29 novembre 2009

L'Assemblée primaire de la Commune de Venthône est convoquée le 29 novembre 2009 à l'effet de se prononcer sur les objets suivants :

Votations fédérales :

- A l'arrêté fédéral du 3.10.2008 sur la création d'un financement spécial en faveur de tâches dans le domaine du trafic aérien
- A l'initiative populaire du 21.9.2007 « pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre »
- A l'initiative populaire du 8.7.2008 « contre la construction de minarets ».

Votation cantonale

- La loi cantonale sur le tourisme du 13.11.2008

Les bureaux de vote seront ouverts comme suit :

- Samedi (Salle polyvalente, entrée nord) 28 novembre 2009 de 18h00 à 19h00
- Dimanche (Salle polyvalente, entrée nord) 29 novembre 2009 de 10h30 à 11h30

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

EN MATIÈRE FÉDÉRALE

Ont droit de voter toutes les Suissesses et tous les Suisses âgés de 18 ans révolus et qui ne sont pas privés des droits politiques par la législation de la Confédération, à condition qu'ils aient déposé leurs papiers au moins 5 jours avant la votation.

EN MATIÈRE CANTONALE

Jouissent du droit de vote, les citoyennes et citoyens domiciliés dans le canton depuis 30 jours et dans la nouvelle commune depuis 5 jours.

VOTE PAR CORRESPONDANCE GENERALISE

Dès réception du matériel de vote, les électrices et électeurs peuvent voter par correspondance en retournant l'enveloppe de transmission au bureau de poste de Venthône

ou

déposer l'enveloppe de transmission au bureau communal **dans l'urne réservée à cet effet :**

- **le jeudi 26 novembre 2009 de 08h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00**
- **le vendredi 27 novembre 2009 de 08h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00.**

En dehors des horaires susmentionnés, le vote ne sera pas pris en considération.

De plus, nous vous recommandons de vous conformer aux directives reçues avec le matériel de vote.

FEUILLE DE REEXPEDITION

La présentation de la feuille de réexpédition est obligatoire.

Les citoyennes, citoyens non munis de leur feuille de réexpédition ne seront pas admis au vote.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE
DE VENTHÔNE

Venthône, le 27 octobre 2009